



## Agence immobiliere, versement somme pour recherche de location

Par **christinec\_old**, le **06/08/2007** à **19:11**

bonjour

a la recherche d'une location sur bordeaux et ne trouvant rien, je suis allée dans une agence immobiliere ou pour 180€ l'on vous donne un fichier d'adresse de biens à louer avec des propriétaire pour contact direct.

au bout de 6 jours d'appel tél à cette agence ou soit disant il n'avait aucune proposition des propriétaires et leur liste donnée lors de l'inscription était périmée depuis plusieurs jours, je leur ai envoyé un courrier au 7eme jours pour rétractation du contrat.

avais je le droit de réclamer mes 180€ et sont ils dans l'obligation de me les rendre.

MERCI

Par **Jurigaby**, le **07/08/2007** à **02:48**

Bonjour.

Désolé mais il n'y a aucun délai de rétractation s'appliquant à votre cas.

Vous ne pouvez donc pas résilier unilatéralement le contrat.